



Flines-les-Râches, le 22 janvier 2016

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2016**

Le Conseil Municipal, présidé par Madame Annie Goupil, Maire, s'est réuni le mardi 12 janvier 2016 suite à la convocation du 04 janvier 2016.

**Présents** : MM. Annie Goupil, Jean-Michel Miroir, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Annick Bigourd, René Guérez, Patricia Vanneste, Dominique Prévost, Georges Pot, Daniel Lemaire, Joël Lemaître, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Pierre Dhinaut, Danièle Miroir, Cathie Trichot, Nathalie Lenotte, Linda Masselot, Christian Coulon, Noëllie Rapisarda, Martine Kaczmarek, Jean-Michel Zabinski, Yves Lepez.

**Excusés** :

Mme Muriel Doudok, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.  
M. Jean-Marie Tricot, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Dominique Prévost.  
M. Simon Lesur, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à René Guérez.  
Mme Florence Knockaert, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Nathalie Lenotte.  
Mme Fanny Chrétien, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.  
M. Guillaume Dufour, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Linda Masselot.

**Absent** : /

Secrétaire de séance : M. Dominique Prévost

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

### **I/ ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 OCTOBRE 2015.**

Ce procès verbal est adopté sans observation.

### **II/ INTERCOMMUNALITE**

#### **a) Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH 2)**

Arrêté en conseil communautaire le 16 octobre 2015, il présente les grandes orientations de la politique communautaire de l'habitat pour les 6 ans à venir, ainsi que les axes d'intervention privilégiés. 7 grandes orientations ont émergé des différentes rencontres entre communes et partenaires notamment sur l'équilibre de la construction de logements en fonction des besoins, la réponse à la demande sociale, la requalification du parc privé et social, favoriser la mixité sociale...

Après présentation et débat, ce PLH2 est approuvé à l'unanimité avec toutefois une demande d'adaptation de l'état prévisionnel des logements à venir sur la commune avec le récent décret du 31 décembre 2015 qui impose un quota minimum de logements sociaux.

## **b) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

### 1. Dissolution du Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet du Nord propose la dissolution de ce syndicat qui lui souhaite un délai supplémentaire nécessaire à préparer une nouvelle organisation territoriale.

A l'unanimité, notre Conseil Municipal soutient l'avis de ce syndicat et donne un avis défavorable à la dissolution.

### 2. Proposition d'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque

Il y est donné un avis favorable à l'unanimité.

## **c) Rapport d'activité 2014 du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis**

Ce rapport reprend les bilans financiers, les travaux réalisés (mobilité, accessibilité, les marchés publics...). Ce rapport est consultable sur [www.smttd.fr](http://www.smttd.fr)

## **III/ CONTRATS**

3 contrats sont renouvelés à l'unanimité :

- l'hébergement de nos archives municipales et la maintenance du logiciel de gestion Theso pour 3 ans avec Codexia,
- la convention avec l'association Innov'Enfance pour le relais d'assistantes maternelles itinérant Ribambelle pour 2016,
- la convention pour la mise à disposition de personnels avec l'association Interm'aide pour 2016.

## **IV/ FINANCES COMMUNALES**

Comme chaque début d'année et pour permettre à certaines associations de fonctionner avant le vote des subventions municipales (avril), il est décidé à l'unanimité une avance selon le tableau suivant :

- Crèche Mini Pouss : 12.000€
- Musique Municipale : 11.000€
- Athlétisme club, Basket club, AL cyclo marche VTT, Karaté club, Olympique Flinois, Ping Pong club, Renards des Sables, Tennis club, Tir à l'arc : 50% de la subvention 2015.

## **VI/ BAIL DU PRESBYTERE**

Notre presbytère aujourd'hui n'abrite plus le prêtre de la paroisse. En effet, le nouveau prêtre réside dans une autre commune et officie sur 5 paroisses. Aujourd'hui, le diocèse y loge un séminariste mais cela ne répond plus aux critères initiaux du bail qui d'ailleurs offrait ce lieu pour un loyer très modique (660€/an).

Il est donc décidé par 26 voix pour et 3 abstentions de résilier ce bail à l'échéance du 1<sup>er</sup> février 2017 et une réflexion sera engagée en vue de la future destination de ces locaux.

## **VII/ INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe que le Dr Dewas, Docteur en médecine, qui rencontrait un souci imprévisible de locaux, est hébergé très temporairement dans notre centre médico-scolaire afin de permettre la continuité du service de santé publique.